

# LA BIODIVERSITÉ & MON ENTREPRISE





# SOMMAIRE

- 04.** > POURQUOI INTÉRESSER MON ENTREPRISE À LA BIODIVERSITÉ ?
- 05.** > MON ENTREPRISE OU MON SITE INDUSTRIEL, SONT-ILS CONCERNÉS PAR LA BIODIVERSITÉ ?
- 06.** > QUELS SONT LES AVANTAGES POUR MON ENTREPRISE À FAVORISER LA BIODIVERSITÉ ?
- 07.** > CADRE RÉGLEMENTAIRE : APPLICATION DE LA LA LÉGISLATION
- 10.** > COMMENT CONSERVER LA BIODIVERSITÉ SUR NOTRE SITE ?
- 11.** > LE RÔLE DES TRAVAILLEURS : AGIR AU NIVEAU DU CPPT & DU CE
- 13.** > CES GESTES QUI FONT DU BIEN À LA BIODIVERSITÉ...

## > INTRODUCTION

**La biodiversité ou diversité biologique, représente l'ensemble des espèces vivantes présentes sur la Terre, les communautés formées par ces espèces et les habitats dans lesquels ils vivent.**

**Elle semble a priori être une préoccupation assez éloignée du monde de l'entreprise. Pourtant, l'économie entière dépend d'elle. Sans vraiment que nous y prêtions attention, le monde du vivant est étroitement lié à nos activités : ce que nous mangeons, ce que nous buvons, l'air que nous respirons, les ressources que nous utilisons... tous sont issus ou sont étroitement liés à la biodiversité. Cette même biodiversité est en permanence menacée, en grande partie par des activités humaines.**

Les entreprises, à leur niveau, peuvent être des acteurs de changement en matière de biodiversité et plus largement d'environnement. Elles ont la possibilité de développer de bonnes pratiques et de prendre des initiatives exemplaires, notamment via des démarches de gestion de leurs sites, de projets en faveur de la biodiversité, de dynamiques de sensibilisation et, même, de développement de produits durables.

Votre entreprise est-elle concernée par la biodiversité ? S'y intéresse-t-elle ? Quels seraient les avantages pour elle à prendre en compte la biodiversité ? En tant que délégué ou travailleur, comment pouvez-vous agir en faveur de la biodiversité dans votre entreprise ?

Le présent document vous apporte quelques éléments de réponse...

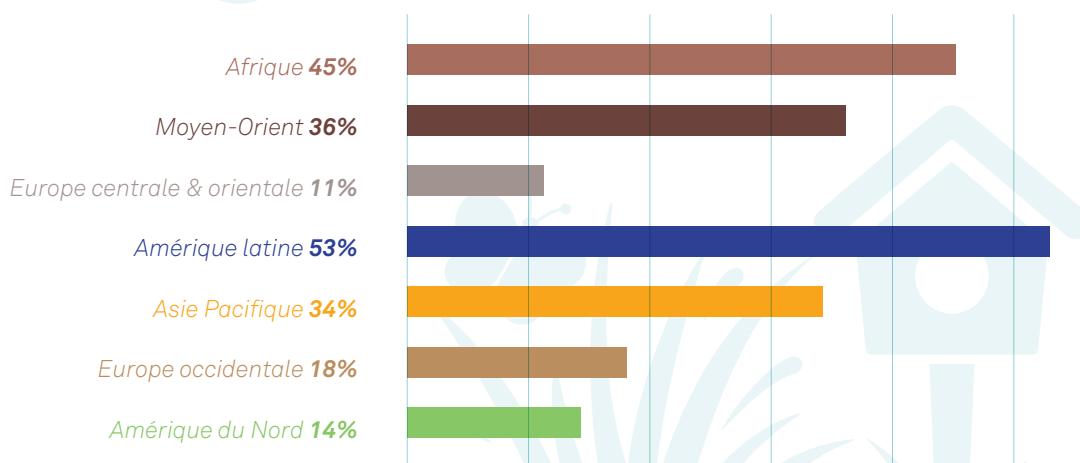


## > POURQUOI INTÉRESSER MON ENTREPRISE À LA BIODIVERSITÉ ?

- > La prise de conscience du public quant à cette perte de biodiversité ne cesse de s'accroître, ce qui a un impact sur les préférences des consommateurs et influence leur décision au moment des achats.
- > De plus en plus de consommateurs optent pour des biens et services certifiés par un label écologique. Ceci exerce une pression sur les entreprises.
- > Des milliers d'emplois sont liés à la biodiversité. Toutes les menaces qui pèsent sur elle peuvent avoir un impact sur ces emplois.
- > Nombreuses sont les entreprises fréquemment amenées à justifier leur engagement en matière de développement durable.
- > À l'échelle de la planète, le rythme de l'érosion de la biodiversité s'accélère. Les preuves de ce déclin sont incontestables.

Peu à peu, il y a une prise de conscience de la part des entreprises, des risques que pose la perte de biodiversité et de la nécessité de mieux la préserver. Interrogés par le cabinet PwC dans le cadre d'une étude à l'échelle mondiale, 1 200 PDG d'entreprises ont exprimé leurs inquiétudes quant aux impacts néfastes de la perte de biodiversité, sur les perspectives de croissance de leur entreprise : 27% des patrons se disaient « extrêmement » ou « assez » préoccupés (voir figure ci-dessous).

Une inquiétude qui varie selon les régions. Ainsi, la proportion des dirigeants d'entreprise considérant que l'appauvrissement de la biodiversité est une menace pour la croissance économique était ainsi plus élevée en Amérique latine (53%) et en Afrique (45%) qu'en Amérique du Nord (14%) ou en Europe de l'Est (11%).



Perception des PDG sur la perte de biodiversité comme menace pour la croissance de l'entreprise  
Source : PricewaterhouseCoopers. Londres - 13<sup>ème</sup> enquête annuelle mondiale auprès des PDG, 2010



## > MON ENTREPRISE OU MON SITE INDUSTRIEL, SONT-ILS CONCERNÉS PAR LA BIODIVERSITÉ ?

**Oui. La biodiversité est bien présente sur votre site industriel et dans votre entreprise. Votre activité, quelle qu'elle soit, en tire profit.**

Le choix du lieu de l'implantation d'un site est primordial pour la biodiversité. En s'implantant près d'une zone protégée par exemple, une forêt, une rivière ou un lac, votre entreprise prend le risque de perturber cet environnement par ses activités ou par des accidents éventuels (fuites, explosions...).

Déjà, votre site d'implantation occupe de l'espace prélevé sur des écosystèmes.

Vos matières premières sont produites par la biodiversité (produits d'origine animale ou végétale). Le fait d'extraire ces ressources de la nature peut avoir des répercussions sur les écosystèmes dans lesquels on les puise ou qu'on détruit pour les cultiver. Les activités de vos fournisseurs sont elles aussi tributaires de la biodiversité.

Vos intrants ont un lien direct ou indirect avec la biodiversité. Dans le cadre de vos activités, vous utilisez forcément de l'eau, de l'énergie, du papier...

Votre activité a fatalement un impact plus ou moins important sur l'environnement local, voire mondial : production de déchets solides, rejet d'eaux usées, émissions d'effluents gazeux dans l'atmosphère (dont des gaz à effet de serre). Cet impact peut être très limité ou peut déclencher une réaction en chaîne qui perturbe le fonctionnement de tout un écosystème.

### Les services écosystémiques de la biodiversité

**On appelle « services écosystémiques »** les bénéfices humains dérivés des écosystèmes. Ils sont de 4 types :

- > Les services d'approvisionnement : aliments, matériaux de construction, faune chassable, eau, médicaments... ;
- > Les services de régulation (ou de support) : cycle de l'eau, régulation du climat, maintien de la qualité de l'air, pollinisation, épuration et lutte contre les inondations, stockage du carbone ;
- > Les services culturels et sociaux : activités récréatives, valeurs spirituelles et esthétiques, éducation, offre d'emploi... ;
- > Les services de soutien : formation des sols, photosynthèse et cycle des nutriments...

Cette définition des services écosystémiques pose un regard assez anthropocentrique sur la biodiversité, faisant des humains le centre de l'univers et, de ce fait, des propriétaires de la biosphère.

## > QUELS SONT LES AVANTAGES POUR MON ENTREPRISE À FAVORISER LA BIODIVERSITÉ ?

**Laisser la biodiversité se décliner sans réagir revient à laisser le capital naturel des entreprises se dégrader. En d'autres termes, ne rien faire présente des risques futurs.**

Par contre, au-delà d'une politique environnementale, intégrer la biodiversité dans sa stratégie d'entreprise permet de s'inscrire dans un modèle durable. C'est aussi un investissement qui peut éviter d'avoir à supporter des surcoûts plus importants demain si ces risques ne sont pas pris en compte.

**Les activités industrielles génèrent des risques** qui peuvent avoir un impact à plusieurs niveaux:

- > Sur les travailleurs, ils sont qualifiés de « risques professionnels » ;
- > Sur l'environnement extérieur, les populations avoisinantes et sur les biens, ils sont alors qualifiés de « risques environnementaux ».

**Les conséquences de ces risques** peuvent être de plusieurs ordres :

- > Éventuelles sanctions juridiques : pénales, civiles et administratives ;
- > Dégradation de l'image de l'entreprise : risque de réputation... ;
- > Pertes financières : manque à gagner, coûts des dommages, assurances... ;
- > Atteinte à l'intégrité humaine : santé et sécurité des travailleurs, des utilisateurs des produits et services, du voisinage de l'entreprise... ;
- > Atteinte à l'environnement : eau, air, sols, paysage, ressources naturelles...

## Relever le défi de la transition juste

**Pour votre entreprise, la biodiversité peut être un levier pour relever le défi de la transition juste. Elle peut contribuer à :**

- > L'amélioration de la qualité de vie dans et autour de votre site.
- > La réduction des coûts d'entretien et la réduction du risque industriel.
- > Un cadre de travail agréable et la motivation accrue du personnel (quoi de plus valorisant pour votre entreprise et son personnel, de faire des choix respectueux de l'environnement et de la biodiversité ?).
- > La possibilité d'augmenter la productivité.
- > L'optimisation de la qualité de gestion du site et de sa pérennité.
- > Les opportunités commerciales.
- > Le renforcement de l'image de marque de l'entreprise auprès de la population locale, des consommateurs, des clients socialement responsables...



## > CADRE RÉGLEMENTAIRE : APPLICATION DE LA LA LÉGISLATION

**La législation est un des outils essentiels pour assurer le maintien et le développement de la biodiversité. Ainsi, pour faire face aux dangers qui pèsent sur les ressources biologiques, des outils ont été mis en place à différents niveaux.**

Au niveau international notamment, des mécanismes qui visent la conservation des ressources à l'échelle mondiale ont été mis en place. Certains sont de nature volontaire et concernent les gouvernements ou les industriels. D'autres sont considérés comme contraignants pour les pays qui les ont ratifiés. Le tableau ci-après présente les **accords internationaux** dits contraignants.

Il existe aussi des **initiatives européennes** pour la gestion des substances dangereuses, comme le règlement Reach, dont l'objectif est de combler les lacunes au niveau des informations existantes sur les propriétés néfastes de quelque 30 000 produits chimiques, et de veiller à ce que les informations nécessaires à l'utilisation sûre des substances soient transmises tout au long de la chaîne d'approvisionnement, afin de réduire les risques pour les travailleurs, les consommateurs et l'environnement.

### **En Wallonie, la protection de la biodiversité est intégrée dans différents outils légaux :**

- > La **Loi de la conservation de la nature** et ses arrêtés d'exécution, qui protègent les sites, certaines espèces et leurs habitats.
- > Le **CWATUPe<sup>01</sup>** qui prévoit les possibilités d'implantation des entreprises en fonction des sites et l'obligation de demander un permis d'urbanisme pour certaines activités.
- > Lors d'une **étude d'incidence environnementale** dans le cadre du permis d'environnement ou de la réalisation de certains projets, la prise en compte de l'impact sur la biodiversité constitue une étape obligatoire, de même que la proposition de mesures permettant d'en atténuer ou d'en compenser les effets.

Plus récemment, le Programme Wallon de Réduction des Pesticides, qui vise le « zéro pesticide » dans les espaces publics pour 2019, est entré en application. Outre les gestionnaires publics, les gestionnaires privés sont aussi touchés par une série de mesures<sup>02</sup> prévues par cette nouvelle législation.

<sup>01</sup> Le Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du patrimoine : Le décret qui réforme le CWATUPe et qui porte à la création du Code de Développement Territorial (CoDT) a été publié au Moniteur belge le lundi 15 septembre 2014. Son entrée en vigueur est prévue courant de l'année 2015. En attendant, le CWATUPe reste d'application.

<sup>02</sup> AGW du 11 juillet 2013. Plus d'infos sur la plateforme de la Wallonie (<http://environnement.wallonie.be/pesticides>) ou sur [www.gestiondifferentiee.be](http://www.gestiondifferentiee.be)



## Les conventions internationales qui visent la protection de biodiversité et des travailleurs

> Conventions	> Domaines	> Objectifs
> CONVENTION DE BÂLE	> GESTION DES DÉCHETS	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Contrôler les mouvements transfrontaliers de déchets dangereux.</li> <li>&gt; Gérer et éliminer les déchets de manière écologique et rationnelle.</li> </ul>
> CONVENTION N°170 DE L'OIT	> Utilisation des produits chimiques au travail	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Protéger les travailleurs en mettant en place des contrôles sur tous les aspects liés à l'emploi de produits chimiques au travail.</li> </ul>
> CONVENTION N°184 DE L'OIT	> Utilisation des produits phytosanitaires et autres produits chimiques agricoles	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Assurer la sécurité et la santé des travailleurs dans le secteur de l'agriculture.</li> </ul>
> CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE ET PROTOCOLE DE CARTHAGÈNE SUR LA PRÉVENTION DES RISQUES BIOTECHNOLOGIQUES	> Tous les aspects de la Biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Inverser la tendance de perte de biodiversité en favorisant le développement durable.</li> <li>&gt; Protéger des risques potentiels causés par les OGM.</li> </ul>
> CONVENTION DE ROTTERDAM	> Produits chimiques qui font l'objet d'un commerce international	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Donner aux pays importateurs de produits chimiques les outils et les informations nécessaires afin d'identifier les dangers potentiels et exclure les risques qu'ils ne sont pas en mesure de gérer en toute sécurité.</li> <li>&gt; Faciliter l'utilisation de produits chimiques en toute sécurité moyennant l'établissement de normes d'étiquetage, la fourniture d'une assistance technique et d'autres formes de soutien.</li> </ul>
> CONVENTION DE STOCKHOLM	> Polluants organiques persistants (POP)	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Interdire et supprimer progressivement la fabrication et l'emploi de POP ainsi que les rejets involontaires (par ex. dioxines, furanes).</li> <li>&gt; Gérer les déchets de stocks (produits périmés), incluant l'assainissement du sol contaminé.</li> </ul>





## Gestion des substances chimiques

**Certains produits chimiques ont des effets néfastes** sur la santé humaine et l'environnement. Ces effets concernent aussi bien le travailleur qui les manipule que le consommateur final. Pour une gestion efficace des produits chimiques, des informations précises et fiables sur les produits sont indispensables.

**La classification des substances chimiques** mise en œuvre le 1<sup>er</sup> juin 2007 (REACH), impose aux fabricants et importateurs, de fournir aux distributeurs et utilisateurs en aval les informations sur les propriétés sanitaires, sécuritaires et environnementales, ainsi que sur les risques et les mesures de gestion de ces risques. Ces informations circulent via des fiches de données de sécurité.

**Les fiches de données de sécurité** permettent aux employeurs et aux travailleurs de comprendre les risques présentés par les produits chimiques qu'ils utilisent et ainsi, de gérer ces produits en toute sécurité. Elles servent également de référence pour les autres utilisateurs, tels que les personnes chargées du transport des produits dangereux, les premiers secours et tous ceux concernés par leur utilisation.

**Les pictogrammes** sont des éléments d'étiquetage de produits chimiques qui ont pour but de communiquer de manière visuelle les informations essentielles sur une substance, que l'utilisateur sache lire ou non.

## > COMMENT CONSERVER LA BIODIVERSITÉ SUR NOTRE SITE ?

### Avant même l'implantation de l'entreprise ou lors d'un agrandissement/déménagement, favoriser la biodiversité :

- > Vérifier si on est proche d'une **zone naturelle** soumise à des conditions particulières ;
- > Opter pour un terrain qui présente un **intérêt écologique** limité pour une construction ;
- > De toute manière, il vaut mieux **occuper un bâtiment préexistant** que d'en construire un nouveau sur un terrain libre.

### Lors de la conception des bâtiments et des infrastructures :

- > Minimiser les **besoins énergétiques du bâtiment** et de ses équipements ;
- > Privilégier des **matériaux qui respectent l'environnement** et qui sont durables comme du chanvre ou du bois issu de forêts gérées durablement ;
- > Créer des **zones de biodiversité** et accueillir la faune locale sur votre site, par exemple, une mare ou un lagunage, des arbres, des toitures végétalisées, des nichoirs... ;
- > Choisir un **revêtement de sol extérieur perméable à l'eau**.  
Le simple fait de rendre ces zones perméables et/ou végétalisées rend au sol une grande partie de ses fonctions d'origine.

### Sur les abords des bâtiments :

- > Entretenez « autrement » les espaces verts. La première image que les clients ont de votre entreprise ce sont les abords. Autant qu'ils soient agréables et verts ;
- > Optez pour une **gestion différenciée** : fauchage tardif, tonte haute, prairies fleuries, abandon des herbicides, plantations de haies, paillage, gestions des zones humides. Ce type d'aménagement demande certes plus d'efforts lors de la conception que la simple pelouse, mais apporte, à moyen et long terme, une réelle plus-value.



## > LE RÔLE DES TRAVAILLEURS : AGIR AU NIVEAU DU CPPT & DU CE

**Aux côtés de leur entreprise, les représentants des travailleurs sont des acteurs clés pour agir en matière de biodiversité et de préservation de l'environnement :**

- > La **connaissance de la législation** en matière de biodiversité - de même que les conventions internationales sur les produits chimiques - peut aider les travailleurs à mieux comprendre leurs responsabilités et les risques, et ainsi orienter l'entreprise à effectuer des choix plus judicieux.
- > Les représentants des travailleurs peuvent aussi **identifier des partenaires** possibles au sein des associations de protection de la nature afin d'améliorer la biodiversité sur leur site.
  - L'association Réseau Nature encadre les entreprises qui décident d'opter pour une gestion écologique de leur terrain [www.naturepourtous.be](http://www.naturepourtous.be)
  - L'association EcoWal donne des conseils pour des aménagements favorables à la biodiversité [www.ecowal.be](http://www.ecowal.be)
  - Un collectif constitué d'associations (Espace Environnement, le Pôle Wallon de Gestion Différenciée, Natagora), d'un bureau d'études (21 Solutions) et d'un expert en montage financier (FAME SA) peut vous aider dans votre démarche globale d'amélioration de l'environnement sur votre lieu de travail (au sein et aux abords de l'entreprise).  
Info : Eddy Bachorz ([ebachorz@espace-environnement.be](mailto:ebachorz@espace-environnement.be)).
- > **Outre la législation** et bien au-delà du périmètre de son site d'implantation, votre entreprise, avec la délégation syndicale, peut poser des gestes quotidiens qui seront bénéfiques à la biodiversité. Si l'entreprise dispose par exemple d'une cantine, d'un restaurant ou d'un mess, persuadez les responsables d'y introduire, progressivement, une alimentation (tout ou partiellement) durable.





### Ce qui entraîne :

- De se fournir auprès de **producteurs locaux, bio**, de choisir des produits exotiques issus du commerce équitable ;
- De diminuer les **portions de viande et de poisson** et de les remplacer régulièrement par des plats à base de céréales, légumineuses, œufs ou de fromages ;
- De faire redécouvrir des **variétés oubliées** comme le topinambour, le rutabaga... ;
- De diminuer et composter les **déchets non cuisinés** comme les épluchures et les coquilles d'œufs... ;
- De proposer aux travailleurs des **fruits locaux et de saison** comme en-cas.

Une démarche pas à pas sera indispensable pour rencontrer le succès ! L'association Bioforum peut vous aider à vous convertir à l'alimentation issue de l'agriculture biologique [www.bioforum.be](http://www.bioforum.be)



Vous souhaitez mettre en place l'alimentation durable dans votre entreprise ?

Consultez cette brochure « Transition vers une alimentation durable en entreprise ».

<http://www.cgs-lb-wallonie.be/environnement/brochures/la-transition-vers-une-alimentation-durable-en-entreprise/>

## > CES GESTES QUI FONT DU BIEN À LA BIODIVERSITÉ...

- > Créer un **jardin ou un potager** sur le toit de l'entreprise ;
- > Organiser un **team building** en faveur de la biodiversité sur votre lieu de travail (exemple, recenser des animaux et végétaux des alentours immédiats) ;
- > Fabriquer des **nids et abris divers** à placer sur le bâtiment de votre entreprise ;
- > Participer à la **journée de la biodiversité** ;
- > Parrainer une **ruche d'abeille** ;
- > Privilégier l'achat de **papier recyclé** ou fabriqué à partir de bois issu de forêts gérées durablement et certifié (label FSC ou PEFC), des produits d'entretien qui respectent l'environnement... ;
- > Adopter une **politique d'achat durable** dans les appels d'offres en intégrant les critères de durabilité ;
- > Sensibiliser le personnel à **la biodiversité sur le site de l'entreprise et à la maison**. Ceci peut se faire dans le cadre d'une formation ou lors d'événements organisés à leur attention (team building, fête du personnel).

### La sensibilisation des travailleurs

**La biodiversité** est une préoccupation transversale qui touche tous les secteurs. Cette thématique devient dès lors pertinente pour le milieu syndical. On la retrouve notamment dans le cadre des formations des délégués syndicaux.

*Ici, les délégués syndicaux de la CGSLB participent à une sortie nature, organisée par la Cellule environnement du BdS, avec la collaboration de Natagora*





## Pas de biodiversité sans pollinisateurs

**En effet, l'une ne va pas sans l'autre. Les pollinisateurs, dont l'abeille est le représentant le plus emblématique sont indispensables à la biodiversité. Et comme le souligne le dernier mémorandum de la Régionale wallonne de la CGSLB, la biodiversité est un enjeu économique, social et environnemental pour le territoire wallon. Il s'agit de prendre les mesures nécessaires pour endiguer son déclin.**

Parrainer une ruche, c'est donner naissance à une nouvelle colonie d'abeilles, c'est s'afficher comme protecteur des abeilles et donner de la visibilité à ce phénomène de disparition des pollinisateurs. C'est aussi soutenir l'apiculture belge. Ces actions participent activement au développement de la biodiversité de votre environnement et s'intègrent dans un cadre plus large de transition juste.

La CGSLB s'est engagée en parrainant une ruche de 50 000 abeilles. Grâce à ce soutien, une ruche a pu être offerte à une jeune apicultrice.

La Belgique est le pays d'Europe où le taux de mortalité des abeilles a été le plus important durant l'hiver 2012-2013. Un état de fait qui inquiète sérieusement la filière apicole et tous les acteurs qui bénéficient du rôle de ces pollinisateurs (les abeilles font travailler 3 000 personnes en Belgique dans la filière apicole, en plus des nombreux éleveurs amateurs).

## Made in Abeilles

**Made in Abeilles** est une coopérative liégeoise qui permet aux entreprises belges de poser un geste à la fois important et original pour l'environnement [www.madeinabeilles.be](http://www.madeinabeilles.be)





## Documents ressources & outils en ligne

- > Le capital naturel : un mythe ? Intégrer la biodiversité et les services écosystémiques dans la finance, UNEP Finance Initiative, CEO Briefing
- > Entreprises et Biodiversité : comprendre et agir, Emmanuel Delannoy, MEDEF
- > Approche économique de la biodiversité et des services liés aux écosystèmes, 2009
- > L'économie des écosystèmes et de la biodiversité, Rapport TEEB pour les entreprises, 2010
- > <http://les.cahiers-developpement-durable.be/entreprendre/07-biodiversite-entreprises-biodiversite/>
- > Entreprises et biodiversité : Exemples de bonnes pratiques - MEDEF
- > 52 gestes pour la biodiversité  
[http://ec.europa.eu/environment/nature/info/pubs/docs/brochures/biodiversity\\_tips/fr.pdf](http://ec.europa.eu/environment/nature/info/pubs/docs/brochures/biodiversity_tips/fr.pdf)

**Cette brochure a été réalisée par Charline Wandji, Cellule environnement du Bds**

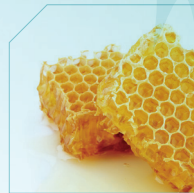
Avec le soutien de la Région wallonne

Contact > [charline.wandji@cgsלב.be](mailto:charline.wandji@cgsלב.be)

Éditeur responsable > Christian Lochet

Mise en page > Mathieu Rütimann > [www.papup.be](http://www.papup.be)

**Décembre 2014**



*Nous n'héritons pas de la Terre de nos parents,  
nous l'empruntons à nos enfants...*

*Antoine de Saint-Exupéry*

Pour contacter

la Cellule environnement :

**ASBL « Bien-être des Salariés »**  
Cellule environnement

CGSLB > Bld Poincaré 72/74 > 1070 Bruxelles  
Tél. > 02 558 53 13

<http://www.cgslb-wallonie.be/environnement/>